

A propos de Nekkaz qui paie les amendes des ennikabées, par Eva

écrit par Christine Tasin | 14 octobre 2014



✘ Mandalay fait une excellente comparaison dans un des commentaires de l'[article](#) consacré à l'assassinat de l'avocate irakienne en comparant le silence et des musulmans et des journalistes sur ce sujet avec les déclarations et manifestations concernant Gaza.

Cela me rappelle Olivier Roy, un idiot utile planqué à vie au CNRS. Il vient de sortir un livre dans lequel il prétend que les musulmans ne manifestent pas contre les crimes de Mohammed Merah ou ceux commis contre les chrétiens en Syrie, Irak, Egypte ou Nigéria car (tenez-vous bien) les musulmans ne seraient pas communautaristes.

Ca me rappelle Myriam, une jeune musulmane qui est intervenue il y a peu sur RR pour dire que les musulmans n'organisent pas de manifestation de désapprobation car ils ne seraient pas communautaristes.

Comme quoi ce ne sont pas les imams et les pseudo-intellectuels musulmans qui fournissent des arguments stupides aux musulmans, ce sont souvent les idiots utiles non-musulmans qui oeuvrent dans ce but. A mon avis, le gouvernement français a le devoir de procéder à un contrôle fiscal international de toutes personnes qui édulcorent l'islam dans les media, car je ne peux pas imaginer qu'ils ne soient

pas payés pour ce travail par des pays musulmans.

Un contrôle fiscal international a été demandé dans le cas de Rachid Nekkaz, le Français d'origine algérienne qui vient de renoncer à sa nationalité française pour se présenter aux élections présidentielles en Algérie.

Rachid Nekkaz dit qu'il est marié avec une américaine qui ne porte pas le voile, mais qu'il est disposé à payer de sa propre poche (vraiment ?) le montant des contraventions auxquelles s'exposent les porteuses de niqab.

Récemment, il a proposé de payer la contravention d'une « princesse » d'un pays du Golfe (le Qatar, si ma mémoire est bonne) qui a été verbalisée à Bruxelles !

Donc Monsieur Nekkaz est tellement généreux qu'il paie aussi les amendes des femmes qui ne sont pas Françaises, et qui n'ont pas été verbalisées en France. Même si ces femmes niqabées roulent sur les pétrodollars et n'ont nul besoin de la « générosité » d'un Algérien qui approuve leur voile, mais dont la propre épouse n'est pas voilée.

Dans ce genre de situation, je crois qu'un contrôle fiscal international s'impose.

Eva